

**Un modèle social-démocrate pour la Chine? Remarques critiques sur la Voie Chinoise: capitalisme et empire de Michel Aglietta et Guo Bai**

Tony Andreani, Rémy Herrera

► **To cite this version:**

Tony Andreani, Rémy Herrera. Un modèle social-démocrate pour la Chine? Remarques critiques sur la Voie Chinoise: capitalisme et empire de Michel Aglietta et Guo Bai. Documents de travail du Centre d'Economie de la Sorbonne 2013.51 - ISSN: 1955-611X. 2013. <halshs-00840770>

**HAL Id: halshs-00840770**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00840770>**

Submitted on 3 Jul 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Documents de Travail du Centre d'Économie de la Sorbonne

C  
E  
S  
W  
o  
r  
k  
i  
n  
g  
P  
a  
p  
e  
r  
s



**Un modèle social-démocrate pour la Chine ? Remarques  
critiques sur *la voie chinoise : capitalisme et empire*  
de Michel Aglietta et Guo Bai**

Tony ANDREANI, Rémy HERRERA

**2013.51**



# Un modèle social-démocrate pour la Chine ?

Remarques critiques sur *La Voie chinoise : capitalisme et empire*

DE MICHEL AGLIETTA ET GUO BAI

par Tony ANDREANI\* et Rémy HERRERA\*\*

## **Résumé :**

Cet article, écrit pour se joindre à un ouvrage collectif publié par les Éditions Delga et réunissant des contributions sur la Chine contemporaine, notamment celles présentées lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale (France) en mars 2013, propose un examen critique du livre *La Voie chinoise* de Michel Aglietta et Guo Bai. Après avoir présenté l'interprétation du « capitalisme *sui generis* » chinois que donnent ces auteurs, puis notre propre grille de lecture, nous revenons sur certains des thèmes abordés dans ce livre, en particulier : l'analyse des déséquilibres de l'économie chinoise, les questions de l'allocation des facteurs et de leurs prix, celles de la gestion des ressources naturelles et de l'accès à la terre, les réglementations des marchés obligataire et des actions, l'internationalisation de la monnaie et la souveraineté monétaire, les spécificités des entreprises publiques, la conception des services publics, la planification stratégique, la question du pouvoir et le « socialisme à la chinoise ».

**A SOCIO-DEMOCRATIC MODEL FOR CHINA? CRITICAL COMMENTS ON *LA VOIE CHINOISE : CAPITALISME ET EMPIRE*, BY MICHEL AGLIETTA AND GUO BAI**

## **Summary:**

This article was written for a collective book published by Delga Publ., gathering together contributions on contemporary China, in particular those presented during a conference organized at the French National Assembly in March 2013. It proposes critical comments on *La Voie chinoise* written by Michel Aglietta and Guo Bai. After having presented the interpretation of the Chinese “*sui generis* capitalism” given by the authors, then our own interpretation, we discuss some of the themes examined in this book, among others: the analysis of the imbalances of the Chinese economy, the issues of the allocation of factors and their prices, those of the management of natural resources and of access to land, the rules to be applied to the bond and stock markets, the internationalization of the currency and monetary sovereignty, the specificities of the state-owned enterprises, the conception of the public services, strategic planning, the question of power and “Chinese-type socialism”.

## **Mots-clés :**

Chine, développement, capitalisme, socialisme de marché

## **Key words:**

China, development, capitalism, market socialism

**JEL Classification:** L51, N15, O11, P33, P34.

---

\* Professeur émérite de science politique à l'université de Paris 8 Saint-Denis.

Courriel : tonyandreani@orange.fr.

\*\* Chercheur au CNRS, UMR 8174 Centre d'Économie de la Sorbonne. Courriel : herrera1@univ-paris1.fr.

## Introduction

Ce livre développe, de manière très argumentée et fouillée, des thèses originales sur la Chine – originales par rapport au consensus médiatique ambiant selon lequel le système chinois serait une combinaison aberrante entre la dictature « communiste » d'un parti unique et les dérives d'un capitalisme débridé. Selon Michel Aglietta et Guo Bai, on aurait affaire en Chine à un « capitalisme *sui generis* », régulé par un pouvoir bureaucratique qui, pour sauvegarder ses intérêts et sa légitimité, tiendrait sous contrôle les intérêts privés capitalistes et chercherait les moyens de maintenir un consensus social. Plus original encore : ce système serait bien plus apte que le capitalisme occidental non seulement à accroître la « richesse réelle », ce qui ne se confond pas avec la croissance du produit intérieur brut – car le développement doit être durable, préserver les ressources naturelles et se soucier des générations futures –, mais aussi à améliorer le bien-être social, ce qui dépend de choix politiques. À cet égard, le système politique chinois lui-même se montrerait supérieur aux démocraties libérales par sa capacité à planifier l'avenir, son éthique (d'inspiration confucianiste), sa volonté d'impulser des formes de démocratie participative compensant son autoritarisme. À suivre l'orientation générale des auteurs, on a le sentiment que les points positifs du système chinois finissent même par l'emporter sur ses aspects négatifs. Mais, à condition que soient surmontés, par une nouvelle régulation, les déséquilibres actuels, le livre fournit un certain nombre de préconisations précises à cet effet. Au bout du compte, comme on va le voir, c'est bien une sorte de compromis social-démocrate qui est proposé aux dirigeants chinois – alors même que celui-ci est délabré dans les pays occidentaux –, mais en l'adaptant à l'âge de la mondialisation et au défi environnemental. Ce sont ces thèses, ainsi abruptement résumées, que nous nous proposons de soumettre à un examen critique.

### Un « capitalisme *sui generis* » ?

La grille d'analyse, exposée en détail au début du livre, est celle de la théorie de la régulation, dont Michel Aglietta est l'un des chefs de file et, peut-être, le contributeur le plus prestigieux. En voici l'essentiel. À partir du moment où les individus sont séparés par l'échange monétaire et où le travail est séparé du capital, seul détenteur des moyens de production, nous avons affaire à des régimes capitalistes. Ces derniers ne diffèrent que par les institutions (les règles, les « croyances »...) qui régulent cette double séparation – liée donc au marché et à la propriété privative. Ces capitalismes impliquent aussi ces marchés particuliers, dits « des promesses futures », que sont le marché du crédit et les marchés financiers, indispensables à une bonne allocation des capitaux productifs, et dont l'objectif est de faire de l'argent avec de l'argent. Enfin les relations entre États sont arbitrées par la finance, puisque c'est elle qui, au niveau mondial, commande la distribution des différentes catégories de capitaux selon divers modes de régulation. À partir de ces prémisses, le système chinois actuel ne peut être conçu que comme une forme particulière de capitalisme, qui s'opposerait à la « période socialiste » de l'ère maoïste (et à celle du « socialisme réel » des pays ex-communistes). À noter ici que, implicitement, les auteurs ne reprennent pas à leur compte les analyses d'autres théoriciens régulationnistes qui voyaient dans les systèmes de cette période aussi une forme particulière de capitalisme, une forme où l'économie était davantage une économie administrée et de commandement qu'une économie étatique de marché. – et nous aurions plutôt tendance à leur donner raison, quoiqu'à partir d'autres référents théoriques, mais aboutissant à la même conclusion de ce que nous appellerions un « capitalisme sans capitalistes ». Le problème est selon nous que, pour tous ces auteurs, le socialisme semble ne pouvoir être rien d'autre (ni de plus) que cela.

Nous remarquerons, premièrement, que, dans cette interprétation, il ne reste pas grand-chose du marxisme – dont Michel Aglietta s’est pourtant inspiré jusqu’à la fin des années 1970. Le capitalisme est plus complexe pour l’analyse marxiste. Il implique une séparation bien plus forte entre la propriété des moyens de production et le travail. Pour Marx, les détenteurs du capital sont tendanciellement des collectifs, et ceux-ci n’effectuent plus aucun travail dans la production, de quelque nature que ce soit. Cela se réalise pleinement dans le capitalisme financiarisé contemporain : le management y est délégué à des gestionnaires, et le profit d’entreprise y prend la forme de la pure valeur actionnariale (ou « valeur créée au profit de l’actionnaire », définie comme l’excédent par rapport à l’intérêt). S’il en est ainsi, il nous semble que de très nombreuses petites entreprises chinoises relèvent plus de la production familiale ou artisanale que du mode de production capitaliste. Deuxièmement, la logique du capitalisme est celle, bien connue, de la maximisation du taux de profit distribuable aux propriétaires (forme particulière de la plus-value selon Marx). Or ce n’est pas précisément celle observée dans les entreprises publiques chinoises, comme en témoigne l’inexistence ou la faiblesse des dividendes versés à l’État, lesquels ressemblent plutôt à une taxe sur le capital (nous y reviendrons). Troisième observation : la séparation capital/travail peut être, et est bien souvent, très relative dans le contexte chinois. On verra qu’elle est limitée dans le cas des entreprises publiques – ce qui empêche de les considérer simplement comme une forme de capitalisme d’État –, et qu’elle l’est encore plus dans l’économie « collective », où les travailleurs participent à la propriété du capital, ou bien en ont la pleine propriété comme dans les coopératives (par actions ou non) ou les communes populaires maintenues. Bien sûr, dans ces derniers cas, ils restent plus ou moins éloignés (« séparés ») de la gestion, mais tout ce champ de l’économie non étatique est totalement oublié dans le livre, et ne saurait être rangé dans la catégorie d’un « capitalisme *sui generis* ».

Laissons pour le moment ces observations pour noter que l’analyse de Michel Aglietta et de Guo Bai écarte d’un revers de main celle des principaux dirigeants chinois, dans la plupart de leurs déclarations publiques. Au-delà du contenu idéologique et de la « langue de bois » qui caractérisent nombre de discours officiels – qu’ils soient chinois ou occidentaux, notons-le – et brouille les terminologies, les responsables chinois ne nient évidemment pas qu’il existe aujourd’hui dans leur économie un important secteur capitaliste privé, autochtone ou étranger. Mais ils en font une composante d’une « économie socialiste de marché », économie mixte où « la prédominance est accordée au secteur public » et où l’on doit « renforcer la puissance globale de l’État socialiste ». Selon maints dirigeants chinois, leur pays serait ainsi dans une « phase primaire du socialisme », soit une « étape incontournable » pour développer les forces productives (et « qui demandera une centaine d’années pour arriver à son terme »). La visée historique reste celle du socialisme développé et du communisme – sans, il est vrai, que leurs contours respectifs soient clairement définis. Pour nos auteurs, bien qu’ils ne le disent pas aussi nettement, ces déclarations ne peuvent être que de façade, l’habillage idéologique d’une forme particulière de capitalisme, et elles ne mériteraient pas d’être prises véritablement au sérieux. Pour eux, le socialisme serait mort et enterré avec la « période socialiste » échue. Serait-ce donc, en Chine aussi, la fin de l’histoire ?

## **Notre grille de lecture**

Nous allons faire une tout autre lecture du « socialisme à la chinoise » à partir d’une grille d’analyse différente, qui serait celle, en général, d’un socialisme de marché ou avec marché. Ce socialisme, en quelques mots, reposerait selon nous sur les sept piliers suivants, lesquels sont largement étrangers au capitalisme :

1° la persistance d’une puissante planification, qui prend des formes diverses et mobilise des instruments distincts selon les secteurs concernés ;

- 2° une forme de démocratie politique rendant possibles les choix collectifs qui sont à la base de cette planification ;
- 3° des services publics qui conditionnent la citoyenneté politique, sociale et économique et qui, comme tels, sont hors marché ou faiblement marchands ;
- 4° des formes de propriété diversifiées et adéquates à la socialisation des forces productives : les entreprises publiques en sont une pendant une longue période de transition, à condition cependant de différer de la firme capitaliste sous plusieurs aspects, notamment celui de la participation des travailleurs à la gestion. D'autres formes, allant de la petite propriété privée individuelle jusqu'à divers types de propriété socialisée, sont également possibles. Point absolument fondamental, la propriété de la terre et des ressources naturelles doit rester du domaine public. La propriété capitaliste est maintenue, voire encouragée, durant la transition, pour dynamiser l'économie et inciter les autres formes de propriété à faire preuve d'efficacité ;
- 5° l'orientation générale consiste à accroître les revenus du travail par rapport aux autres sources de revenus, et à promouvoir la justice sociale en profondeur, dans une perspective égalitariste ;
- 6° la préservation de la nature, à considérer comme étant indissociable – et non pas antagonique – du progrès social, est l'un des objectifs centraux du développement économique, de manière à maximiser la richesse effective ;
- 7° les relations économiques entre les États reposent sur un principe gagnant-gagnant, et les relations politiques sur la recherche de la paix et de rapports équilibrés entre les nations et les peuples.

En confrontant le « socialisme à la chinoise » à cette grille de lecture, nous verrons que, malgré maintes critiques, il n'en est pas si éloigné que cela, bien qu'on puisse y distinguer deux lignes qui s'y opposent : l'une qui est effectivement proche de la voie social-démocrate renouvelée proposée par Michel Aglietta et Guo Bai, et une autre qui serait plus proche de la voie socialiste. Revenons maintenant à l'analyse de nos auteurs.

### **Quelques déséquilibres de l'économie chinoise actuelle**

Michel Aglietta et Guo Bai partent d'un constat difficilement contestable : il y a de profonds déséquilibres dans l'économie chinoise. La part consacrée à l'investissement dans le revenu national, au lieu de diminuer à mesure que se réalise la phase d'accumulation nécessaire à un décollage rapide de l'économie, continue à augmenter, et ce aux dépens de la consommation, même si le niveau de vie s'est énormément amélioré. L'investissement dans les services (destinés aux ménages ou aux entreprises) progresse bien moins vite que l'investissement dans l'industrie. L'immobilier a tendance à s'emballer, une tendance qu'il faut constamment combattre par des restrictions de crédit. La part du revenu des ménages dans le revenu national ne cesse de baisser. Le taux d'épargne est excessif ; ceci étant dû en particulier à l'insuffisance de la couverture sociale qui conduit les ménages à développer une épargne de précaution. Les ressources naturelles ne sont pas assez taxées pour éviter le gaspillage et les dégâts environnementaux, et pour permettre la transition énergétique. Le système économique chinois est trop dépendant des exportations et pas assez recentré sur le marché intérieur. Il en résulte un déséquilibre de la balance des paiements, qui se traduit par une accumulation croissante de réserves de change, placées à l'extérieur, notamment en bons du Trésor états-uniens, avec tous les aléas que cela comporte. Les auteurs de *La Voie chinoise* pensent que le gouvernement chinois est conscient de ces déséquilibres et qu'il essaie d'y remédier, mais sans grand succès. Et ils proposent leurs solutions – sur lesquelles nous allons revenir par la suite, point par point.

Nous ferons observer, pour notre part, qu'il est clair que l'un des traits les plus frappants de l'expansion de l'économie chinoise est le dynamisme de ses exportations de marchandises, depuis les années 1990 et surtout 2000, et que seul l'impact de la crise mondiale a interrompu en 2008-2009. Mais il serait hâtif d'en conclure que les exportations de biens et services constitueraient le moteur principal de la croissance du pays. Car la stratégie de développement appliquée par les dirigeants chinois s'appuie sur un modèle relativement plus « auto-centré » et cohérent que dans toute autre économie du Sud (et de l'Est). Pour la plupart des entrepreneurs chinois des secteurs manufacturiers, ce qui compte, fondamentalement, ce sont les débouchés intérieurs de leurs productions. C'est surtout l'essor de la demande domestique, stimulée par une consommation des ménages en hausse et soutenue par des dépenses de l'État en capital (tout spécialement d'infrastructures), qui guide vers l'optimisme leurs plans d'investissements. En conséquence, le rythme accéléré des gains de productivité du travail a permis d'accompagner l'augmentation assez rapide des salaires réels industriels, sans que l'accroissement relatif des coûts du travail chinois ne détériore la compétitivité du pays. Les exportations (comme les investissements directs étrangers) jouent plutôt un rôle d'appoint ; et c'est précisément ce qui nous permet de comprendre qu'en 2011, par exemple, la contribution nette négative de ces exportations à la croissance économique (de l'ordre de -5 %) n'ait pas gêné le dynamisme de cette dernière (qui, une fois encore, a tourné autour des +10 %...).

### **« Mauvaise allocation des facteurs » ?**

Les auteurs du livre considèrent que la plupart des problèmes de déséquilibres précédemment évoqués viennent d'une grave « distorsion des prix des facteurs », et qu'il faudrait davantage développer les marchés en les libérant des contraintes administratives pour permettre une « meilleure allocation de ces ressources ». En premier lieu, le prix du capital argent est rendu artificiellement bas par une « répression » des taux de crédit – résultant d'une administration de ces derniers, même si celle-ci a été assouplie. L'épargne des ménages est trop faiblement rémunérée, ce qui permet aux établissements bancaires, tout en faisant des profits élevés, de prêter aux entreprises à si bon marché qu'elles peuvent continuer à investir très fortement. En outre, ce faible prix de l'argent favorise plutôt des investissements à grande échelle, et donc en particulier ceux des entreprises publiques de très grande taille, au détriment des petites et moyennes entreprises que l'on trouve surtout dans le secteur privé. Toujours selon les auteurs, il faudrait en conséquence libéraliser les taux d'intérêt afin de décourager un certain nombre d'investissements trop intensifs en capital susceptibles de freiner le progrès technologique et la capacité de création de valeur ajoutée (celle-ci étant plutôt orientée à la baisse). Corrélativement, cette libéralisation des taux de crédit permettrait une meilleure mise en concurrence des banques.

S'agissant du marché du travail, il conviendrait de ne pas l'entraver par une dualité artificielle résultant de différences introduites entre les travailleurs des villes, qui disposent de contrats relativement protecteurs (surtout dans les entreprises publiques), et les travailleurs migrants, lesquels sont trop fréquemment privés de droits et soumis au bon vouloir de leurs patrons, ce qui ralentit sensiblement la progression de l'ensemble des salaires. Pour ce qui concerne le prix de la terre – qui reste propriété collective dans les campagnes et propriété d'État dans les villes –, Michel Aglietta et Guo Bai considèrent qu'il faudrait aussi laisser faire davantage le marché, en sorte que les paysans, au lieu de se voir mal indemnisés par les autorités locales pour la cession de leur parcelle de terre, puissent la négocier à son « juste prix », soit le prix d'une terre non plus agricole, mais constructible. Cela éviterait qu'un foncier industriel trop bon marché ne stimule un surinvestissement, avec la complicité de gouvernements locaux à la recherche d'un développement à tout prix et des recettes fiscales qui l'accompagnent.

La conception de la distorsion des prix des facteurs telle qu'elle est ici avancée par les auteurs repose encore très (et trop) largement sur la théorie économique standard de la combinaison des « facteurs de production » (capital, travail, terre...) et de leur « allocation optimale » par les marchés. Soyons justes : ce n'est pas tout à fait le cas, car nos auteurs savent bien que le marché du travail, par exemple, n'est pas un marché comme les autres, et qu'il dépend aussi de rapports de forces entre employeurs et employés, de règles négociées et de lois... C'est d'ailleurs pourquoi ils défendent des améliorations de sa régulation (passant notamment par des syndicats plus actifs, une inspection du travail plus forte, des lois mieux appliquées, etc.), mais ils souhaitent simultanément que ce marché soit plus ouvert, moins segmenté. De même, ils notent que certains types de « capital intangible » (sans doute ce qu'ils appellent capital « institutionnel » et « social ») n'ont pas de marché à proprement parler, et que, pour d'autres catégories encore, les marchés fonctionnent plutôt mal, ce qui les conduit à défendre l'idée que dans le mix entre libéralisation et régulation, c'est cette dernière qui doit être beaucoup plus forte. Cette régulation devrait même alors prendre la forme d'une « planification stratégique » agissant sur la formation des prix – nous y reviendrons. Mais le paradigme central auquel se réfèrent Michel Aglietta et Guo Bai, comme le fait la quasi-totalité des auteurs dits « néo-institutionnalistes » mais restés en fait dans l'orbite rapprochée de l'orthodoxie néoclassique (tels que Williamson, North et d'autres avec eux), demeure encore et toujours le paradigme marchand.

### **Ou torsion volontariste des prix des facteurs ?**

Nous soutenons, quant à nous, que ce qui fait la spécificité et la force de l'économie chinoise, c'est la torsion volontariste des prix des facteurs. Il nous semble que le gouvernement chinois a eu raison de ne pas laisser le marché fixer « librement » le prix de l'argent. Car il peut être très difficile alors de contrôler l'offre de crédits, vitale pour l'économie. Cette offre peut être trop faible, quand les banques ne prêtent plus assez parce qu'elles anticipent un ralentissement de l'activité et des risques excessifs ; inversement, elle peut être trop forte quand, vivement sollicitées, elles baignent dans l'optimisme (qu'on se souvienne ici de l'excès de crédits qui a conduit l'économie états-unienne à la catastrophe). Ajouté à ceci, la politique monétaire de la banque centrale a des effets qui restent incertains sur le comportement des établissements bancaires (exemple : en pleine crise, la Banque centrale européenne a inondé de crédits les banques pour qu'elles accordent davantage de prêts à l'économie réelle, et cependant elles n'en ont rien fait).

Le raisonnement des auteurs est qu'une multitude d'acteurs privés serait plus apte à évaluer les risques que les autorités étatiques. Nous pensons au contraire que celles-ci ont une vision plus large (car macroscopique) des risques, et surtout qu'elles sont les seules à pouvoir guider l'économie dans son ensemble, en fonction d'un plan. Certes, des taux d'intérêts administrés ne permettent pas d'ajustements souples et rapides entre l'offre d'épargne des ménages et les besoins de financement de l'économie. Aussi conviendrait-il selon nous de préférer un régime de taux « semi-administrés », avec des taux planchers pour la rémunération de l'épargne et des taux plafonds pour l'offre de crédits – en faisant évoluer ce régime, ces taux pouvant être modifiés en fonction des besoins de réalisation du Plan. Par ailleurs, l'instrument des réserves obligatoires (que certains trouveront sans doute rustique), nous paraît être un moyen efficace pour faire varier l'offre de crédit des banques – et ce n'est pas un hasard s'il est largement utilisé par la Banque populaire de Chine. Dans ce débat qui est actuellement en cours sur la libéralisation des taux d'intérêt, nous penchons donc pour le maintien d'un certain dirigisme. Ceci dit, nous reconnaissons volontiers que le niveau de rémunération de l'épargne en Chine est aujourd'hui trop bas, ce qui correspond à une forme de subvention implicite poussant au



surinvestissement, notamment celui qui est intensif en capital. Nous reviendrons un peu plus loin sur la diversification souhaitable ou non des placements des ménages chinois.

S'agissant des salaires, nous convenons certes, avec les auteurs, que, pour les travailleurs migrants, « l'indigence des salaires et l'absence de protection sociale ont réduit la part des salaires dans le revenu national, empêché le revenu des ménages de s'élever autant qu'il aurait dû et comprimé les dépenses de consommation » (p. 291), mais aussi que les lois du travail, si elles se sont renforcées, restent encore relativement mal appliquées, et que le faible coût du capital a donné aux employeurs un grand pouvoir sur les salariés. Michel Aglietta et Guo Bai plaident pour une régulation plus forte et efficace, passant notamment par des syndicats plus actifs, l'instauration de conventions collectives, une meilleure protection sociale ; autrement dit, pour la mise en place de dispositifs de niveau comparable à ceux de l'État social des économies occidentales – pourtant aujourd'hui en voie de démantèlement. Le gouvernement chinois semble bien aller dans ce sens. Mais, à notre avis, cela ne suffit pas : sur ce marché ainsi régulé, les inégalités sociales demeureront très fortes, et il n'y aura plus que l'impôt pour les raboter.

Deux choses pourraient améliorer la donne par rapport à ce compromis social-démocrate dont, d'après nos auteurs, le pouvoir bureaucratique peut se donner les moyens : la participation des travailleurs à la gestion (ils pourront se prononcer sur la politique salariale de l'entreprise) et l'exemple que pourraient montrer en la matière les entreprises publiques (on se souvient que Renault a longtemps servi, avant sa privatisation, de « locomotive sociale » en France, et on sait qu'il existe en Chine des formes très originales de pouvoir ouvrier dans ces entreprises). Car là, le gouvernement a le pouvoir d'instaurer de nouvelles règles dans la hiérarchie des salaires et les négociations salariales. Et l'on peut d'ailleurs déjà constater qu'aujourd'hui, les lois du travail sont en général mieux appliquées dans ces entreprises que dans le secteur privé. Cette régulation forte pourra peser sur les conditions salariales en application dans les autres entreprises, car elle aura des chances d'entraîner un « déplacement » vers le secteur public, tout comme on voit déjà, à l'heure actuelle, certaines communes populaires maintenues attirer des travailleurs migrants par les avantages sociaux qu'elles leur procurent, même à salaires inférieurs. Voilà un argument qui milite très fortement en faveur du renforcement du secteur public – un renforcement que, d'évidence, nos auteurs ne souhaitent pas.

## **La question de la gestion des ressources naturelles**

Pour ce qui regarde les ressources naturelles, en général, Michel Aglietta et Guo Bai soutiennent qu'il serait judicieux de créer dans l'avenir, en Chine, un « marché du carbone » pour augmenter le coût d'exploitation des ressources non renouvelables et favoriser par là la production des ressources renouvelables. Ils rejoignent ainsi de nombreux analystes, qui, face aux menaces environnementales et climatiques extrêmement graves pesant sur le futur proche, ont choisi d'inscrire leurs propositions « réformistes » dans la continuité des conclusions des grandes conférences internationales sur l'environnement (comme les « Sommets de la Terre » de 1992 à Rio de Janeiro ou de 2002 à Johannesburg), ainsi que des arrières-plans théoriques des traités sur le climat, au premier rang desquels figurent la Convention-cadre de l'ONU sur le changement climatique de 1992 et l'un de ses prolongements directs, le « Protocole de Kyoto » – sans jamais remettre en cause les piliers du système capitaliste, ni même véritablement les orientations fondamentales de la stratégie néolibérale.

La proposition de « marché du carbone » formulée par Michel Aglietta et Guo Bai oublie un peu vite, non seulement que ce « marché du carbone » est critiquable en lui-même, car, en voulant attribuer un « prix » à l'externalité négative que représente la pollution sur un marché organisé pour le compte des transnationales, qui se voient allouer des « crédits-carbone », il fait de la nature une marchandise et de la pollution un « droit », objet d'un commerce ; mais

encore que, depuis l'expérimentation des premiers marchés locaux de permis d'émission, les activités qui s'y sont le plus vivement développées sur les bourses de l'environnement (du *Chicago Climate Exchange* au *Powernext* européen) sont celles de la spéculation du carbone ! C'est selon nous une fausse orientation.

Le rôle de l'État n'est pas, dans le domaine de l'environnement comme dans tous les autres, de se soumettre au pouvoir des marchés, sous la bannière d'un quelconque « réformisme » et de la quête d'un introuvable « capitalisme à visage humain » ; il est d'imposer au capital des limites strictes et externes à la logique de son expansion, pour parvenir à protéger l'humanité aussi bien que l'environnement des tendances destructrices de ce système. Reposant sur une marchandisation des ressources naturelles (appuyée par l'État), et restant dans le cadre de la maximisation du profit, la stratégie proposée par les auteurs pour atteindre les objectifs de contrôle de la pollution et de protection de la nature constitue le plus sûr moyen de ne jamais les atteindre.

Sur l'usage des ressources naturelles, la proposition faite par Michel Aglietta et Guo Bai d'une taxation beaucoup plus élevée est évidemment bien venue, mais celle de l'instauration d'un marché des droits à polluer devrait à notre avis être abandonnée, quand on connaît sa lourdeur, son inefficacité (même dans le cas de la mise aux enchères recommandée par les auteurs), et ses multiples effets contre-productifs (allant de fluctuations incontrôlables à la spéculation sur les bourses environnementales). Les agents les plus riches peuvent acheter sur ces nouveaux marchés des permis d'émission négociables qui les autorisent à continuer de demeurer les plus gros pollueurs, sans changer en rien leurs comportements destructeurs de l'environnement. Inversement, les plus pauvres sont incités à vendre leurs droits sans chercher à mettre en œuvre des politiques de développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie. Même s'il y a peu de risques que cela se produise en Chine, il est difficile d'oublier que le dispositif défendu par les auteurs conduit, ailleurs, à certains effets d'éviction de type « puits de carbone contre puits d'eau » (quand des programmes dits de « développement propre » au Sud se sont substitués à l'aide publique au développement du Nord), et que la mise en œuvre par des transnationales de tels projets, grâce auxquels elles gagnent des crédits, a entraîné des expulsions de communautés paysannes de leurs terres, afin d'imposer des cultures anti-CO<sub>2</sub>. Les auteurs ne peuvent ignorer les scandales fisco-écologiques où des entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif et percevoir des subventions, augmentant ainsi à la fois leurs profits et... leurs émissions de gaz à effet de serre.

## **La question de la terre et de son accès**

Passons au marché de l'usage de la terre – dont on a dit que cette dernière demeure publique dans la Chine d'aujourd'hui. Partant d'un constat fort juste, selon lequel de nombreux paysans sont fort mal indemnisés pour la cession de leur droit d'usage, Michel Aglietta et Guo Bai en viennent à proposer que les agriculteurs aient « le droit de vendre, de transférer, de louer et d'hypothéquer leurs terres – à condition que ces opérations soient légales et compatibles avec la planification gouvernementale » (p. 361). Or, sans avoir l'air de rien, cette proposition mettrait à bas tout le système rural encore socialiste de la Chine, qui ne permet aux paysans que de louer ou de transférer à d'autres agriculteurs leur droit d'usage. Il conduirait à un système à l'occidentale, qui combine une grande agriculture capitaliste avec une petite agriculture familiale, mais dominée en fait par des oligopoles qui contrôlent en amont les intrants et le crédit et en aval la commercialisation.

Il faut rappeler ici que le système rural chinois a été remarquablement efficace : l'agriculture a permis de nourrir une population urbaine sans cesse croissante et d'assurer la souveraineté alimentaire du pays. En outre, ce type d'agriculture familiale est même capable d'exporter. Une chose est d'attribuer des baux de location et d'autoriser un marché agricole de ces baux,

une autre est d'autoriser la vente et l'hypothèque, ce qui suppose une privatisation de la terre. Quant aux terres constructibles, les paysans pourraient aussi les louer pour un usage résidentiel, commercial ou industriel et, dans les cas où une expropriation de leurs droits s'imposerait, l'indemnisation devrait se faire à ce prix de marché, ce qui résoudrait le problème des indemnisations à bas prix, avec tous leurs effets pervers.

Le « décollage » de l'économie chinoise est souvent attribué à l'ouverture à la mondialisation. Mais il conviendrait d'ajouter – ce qui est rarement le cas dans la littérature sur le sujet – que ce dernier n'a été rendu possible que grâce aux acquis de la période précédente, à savoir ceux de la révolution socialiste, qui expliquent dans une très large mesure la place particulière occupée aujourd'hui par la Chine au sein du groupe des pays du Sud dits « émergents ». Ainsi en est-il notamment – outre les avancées sociales et infrastructurelles réalisées et le succès de son industrialisation – de l'efficacité de la réponse qui a été apportée à la question agraire. Soulignons à cet égard que la Chine est l'un des rares pays au monde à garantir, dans le droit, l'accès à la terre pour l'immense majorité des masses paysannes – ce qui est sans équivalent chez ses voisins, sauf ceux ayant également connu une révolution, comme le Viêt-nam. Certes, ces dernières années, des tentatives de remise en cause sont à relever, ainsi que de très nombreuses entorses au droit (avec cessions de terres publiques et expropriation de familles, par exemple), mais les unes et les autres se sont heurtées aux résistances paysannes, souvent auto-organisées à l'extérieur du Parti communiste et la question de l'accès à la terre reste centrale dans les débats internes à la direction politique du pays.

La contrainte première qui pèse en effet sur la Chine, c'est celle de devoir nourrir 22 % de la population de la planète à partir de 6 % seulement du total des terres arables dans le monde et d'une superficie cultivée par habitant en zone rurale d'à peine 0,25 hectare, contre près du double en Inde ou dix fois plus en France. L'une des clés de la stratégie qui permet de relever ce défi est à rechercher dans l'affirmation de l'accès à la terre pour la paysannerie chinoise, soit l'apport le plus précieux de l'héritage maoïste. Si les modes actuels d'organisation et de production du secteur agricole chinois n'ont plus rien à voir avec ceux de la période maoïste, car pénétrés par les marchés, le fait est qu'aujourd'hui encore la propriété de la terre y reste collective – fût-ce sous des formes dégradées. Voilà un point fondamental qui différencie la situation de la Chine de celle d'autres pays dits « émergents », qui demeurent pour certains d'entre eux appuyés sur des structures sociales encore partiellement agraires (en 2010, 37 % de la population active chinoise était rurale). Cette approche, à contre-courant de maintes interprétations actuelles, se justifie aussi par la contribution historique que le secteur agricole a fourni au développement économique d'ensemble – *via* d'énormes transferts de surplus destinés à l'industrialisation –, comme par l'attention que les autorités doivent porter aux zones rurales après chaque ralentissement de l'activité de la croissance économique.

## **Développer le marché obligataire... ou bien le contrôler ?**

Les auteurs de *La Voie chinoise*, regrettant que le système financier chinois reste encore fondé principalement sur le crédit, sont d'ardents défenseurs du marché obligataire, auquel ils attribuent des vertus que ne posséderait pas le marché du crédit : une évaluation des risques meilleure quand elle vient de « la communauté des investisseurs » que des banques prises une par une ; une perspective de long terme, alors que les établissements bancaires privilégieraient les titres à court terme ; par suite, la capacité à contrecarrer des restrictions de crédit lorsque certaines banques sont en difficulté ; des bases permettant à la banque centrale de passer d'un contrôle direct du crédit à une politique fondée sur la fixation de taux directeurs ; et enfin la condition qu'il représente pour supprimer à terme le contrôle des capitaux, relier le marché intérieur des capitaux aux marchés mondiaux et rendre le marché des changes plus flexible, avec l'objectif final d'une monnaie entièrement convertible et internationalisée. On voit que

ce qui semble n'être qu'une réforme particulière, destinée à élargir le système de financement des acteurs publics et des entreprises, remettrait en fait en cause l'ensemble du système financier chinois de façon à l'aligner sur les systèmes financiers occidentaux et à le mondialiser. Diverses mesures préconisées s'inscrivent clairement dans cette logique, telles que le renforcement des investisseurs institutionnels chinois et l'ouverture élargie du marché obligataire à de puissants investisseurs étrangers. Rappelons que, pour le moment, celle-ci est limitée : seuls des quotas sont accessibles aux investisseurs « qualifiés ».

On ne peut qu'être étonnés devant cette foi dans les vertus de la finance, alors que ses méfaits sont désormais plus qu'avérés – et les auteurs les connaissent, évidemment. En réalité, aucun des arguments avancés n'est convaincant. Les acteurs du marché obligataire ne sont pas plus compétents que les établissements bancaires. Ils se fient le plus souvent aux évaluations des agences de notation, lesquelles sont si biaisées que de nombreux investisseurs institutionnels ont décidé de ne plus s'en remettre qu'à eux-mêmes – comme les banques quand elles font du crédit. Sont-ils plus proches, dans leur « communauté », des émetteurs d'obligations que les banques ? Certainement pas, si celles-ci sont bien gérées. Sont-ils plus soucieux du long terme, lorsqu'il s'agit par exemple de fonds de pension ? On voit des banques accorder aussi des crédits à très long terme dans des conditions satisfaisantes. S'il est certain que le système bancaire connaît des dérives et des pannes, c'est surtout parce qu'il s'est adultéré à travers le modèle de banque universelle (à la fois de crédit et de marché). Enfin, il n'est pas évident que la régulation des financements de l'économie par le seul biais des taux directeurs soit plus efficace que celle utilisant aussi des moyens directs, tel que le taux des réserves obligatoires.

L'argument le plus convaincant en faveur du marché obligataire est qu'il permet d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs que des banques, limitées à leurs clients, qu'il le fasse directement (notamment sous forme de bons du Trésor) ou par l'intermédiaire de puissants investisseurs institutionnels. Ceci concerne surtout des États ou des collectivités locales et des entreprises de grande taille. Il est dès lors logique que le gouvernement chinois envisage de développer ce marché obligataire, aujourd'hui limité et presque entièrement restreint aux obligations publiques. La question se pose toutefois de la régulation du marché obligataire secondaire (celui de la revente), quand on sait les erreurs d'appréciation dont il a été capable en Occident, le coût que représentent la prolifération des transactions et l'énormité du marché des produits dérivés sur taux d'intérêt. Les auteurs semblent approuver les précautions qui sont envisagées, à titre expérimental, par les autorités chinoises, comme l'autorisation de quotas d'émission et la notation des titres par la Commission nationale de Réforme et de Développement. Fort bien, mais cela suffira-t-il ? Quant à l'ouverture à des investisseurs étrangers, elle peut avoir l'intérêt de favoriser l'utilisation d'autres monnaies que le dollar (et le gouvernement chinois a d'ailleurs passé des accords avec plusieurs pays asiatiques en ce sens). Mais nous pensons que libéraliser totalement le marché des changes l'abandonnerait à la spéculation internationale, dont l'expérience a montré qu'elle n'a rien de rationnel.

## **Ouvrir à tous vents le marché des actions ?**

S'agissant maintenant du marché des actions, Michel Aglietta et Guo Bai ne proposent pas explicitement de le développer ; et l'on veut croire qu'ils sont parfaitement avertis des travers de ce « marché de promesses » de gains. Mais la recommandation qu'ils formulent d'élargissement de la sphère privée implique logiquement un tel essor du marché des actions. Or nous pensons au contraire que ce dernier peut et doit demeurer restreint. Il a sa nécessité pour le secteur privé, mais, selon nous, les entreprises publiques devraient en avoir de moins en moins besoin à mesure qu'elles parviendront à renforcer leurs capacités d'autofinancement et que l'État disposera lui-même d'un fonds alimenté par elles de plus en plus important pour permettre de réaliser des augmentations de capital. Nous soutenons également que le marché

de la revente doit être fortement encadré et son expansion freinée par des dispositions légales ou fiscales.

Ici se pose à nouveau la délicate question du degré d'ouverture de ce marché des actions aux investisseurs internationaux. Notons que cette ouverture est aujourd'hui très faible, à hauteur seulement de 1,5 % des actions libellées en yuans, limitée à des investisseurs dits « qualifiés » et soumise à un système de quotas. Il est actuellement question de l'élargir afin de donner du tonus aux places boursières chinoises, mais le gouvernement se méfie manifestement des mouvements spéculatifs. Il a bien raison. Les pouvoirs publics ont même jusqu'à présent interdit que des entreprises étrangères émettent des actions en yuans sur le marché chinois. Desserrer de tels freins, notamment pour avancer vers une pleine convertibilité du yuan – et ses avantages supposés –, reviendrait selon nous à se soumettre aux grandes manœuvres des plus grands investisseurs internationaux, c'est-à-dire des plus puissants oligopoles financiers, et spécialement états-unis.

Il n'est pas inutile ici de rappeler que les réformes du système financier chinois, qui se sont accélérées à partir de 2005 et ont pris la forme d'une ouverture du capital des grandes banques d'État et de la création de bourses de valeurs, avaient suivi celles, antérieures, des entreprises publiques, peu à peu autonomisées par rapport aux orientations du Plan central, transformées en sociétés par actions et incitées à adopter des critères de gestion marchands, à s'inspirer des méthodes de la finance de marché, et à développer leurs partenariats avec des investisseurs extérieurs. Ainsi, l'introduction en bourse des plus grandes banques chinoises a très souvent été précédée par l'entrée d'institutions étrangères stratégiques dans la structure de leur capital, promouvant l'« apprentissage » de la *corporate governance*. Toutefois, malgré cette tendance, il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, le système de financement de l'économie chinoise reste toujours largement « indirect » et fondé sur l'intermédiation bancaire – même s'il tend à s'en éloigner, assez rapidement, au motif avancé par les autorités politiques de trouver un certain « équilibre » entre les modèles de financement par l'essor des marchés financiers et par le recours au crédit bancaire.

Nous ne croyons aucunement à l'idée d'une quelconque « efficience » des marchés financiers, qui plonge ses racines dans le corpus dominant (néoclassique) en sciences économiques et soutient qu'ils joueraient un rôle d'information, d'évaluation et d'allocation « positif », voire « optimal ». C'est au nom d'une telle argumentation qu'a été conduite la dérégulation des systèmes de financement qui a conduit au capitalisme financiarisé dominé par les oligopoles financiers que nous connaissons à l'heure présente. En plus d'être contestable dans la théorie, cette thèse est rejetée par toute l'histoire des dernières décennies qui montre que ces marchés sont incapables de fournir des prix cohérents – et encore moins « justes » – pour les actifs financiers de toute nature, y compris et surtout des actions. Est-il nécessaire ici de rappeler leurs erreurs catastrophiques et les effets des explosions de leurs « bulles » sur les économies du système mondial capitaliste ? Quelle efficience y a-t-il à constater lors de la dévalorisation des actions d'une entreprise qui réalise des milliards de profits ? Quelle rationalité observer quand la même firme licencie massivement alors qu'elle continue à distribuer des montants exorbitants de dividendes à ses actionnaires ? Nous ne partageons donc assurément pas la confiance exprimée dans les vertus des marchés financiers qui connaissent des emballements mimétiques, versent dans la prophétie auto-réalisatrice, ignorent les forces de rappel, donnent lieu à des pratiques spéculatives en détournant de leur fonction première les instruments de couverture, et peuvent engendrer de véritables catastrophes. Pour revenir au financement des entreprises, nous comprenons bien que le crédit et l'autofinancement puissent ne pas suffire, mais nous pensons que le recours au marché des actions – comme l'appel aux investisseurs étrangers – devrait rester aussi limité que possible, et surtout ne devrait pas conduire à un alignement sur la pratique de la valeur actionnariale, calculée comme ce qui doit excéder la prime de risque réclamée pour les titres financiers. L'épargne chinoise est assez abondante

pour être convoquée, par le biais d'investisseurs institutionnels nationaux – auxquels on peut éventuellement imposer des limites de rentabilité, qui ne seraient pas forcément les mêmes que celles exigées par l'État actionnaire.

## **À propos de l'internationalisation de la monnaie et de la souveraineté monétaire**

Revenons sur l'argument formulé par les auteurs, selon lequel le fait de pouvoir attirer des investisseurs du monde entier, en ouvrant le compte de capital et en supprimant tout contrôle sélectif des changes, aiderait à rendre la monnaie totalement convertible, et par là même à l'internationaliser. Que faut-il en penser ? Un yuan internationalisé, pour en faire notamment une monnaie de réserve mondiale, exigerait l'adoption d'une série de conditions très strictes, parmi lesquelles : l'ouverture du compte de capital et la flexibilisation du taux de change ; l'intégration des marchés financiers chinois dans le système mondial capitaliste ; l'orientation des politiques macroéconomiques de façon à gagner la « confiance » des marchés financiers en matière de lutte contre l'inflation et de limitation de la dette publique ; et une taille critique de l'économie susceptible de justifier cette ambition d'internationaliser la monnaie nationale. Les deux premières exigences sont des conditions *sine qua non* ; les deux suivantes non – et elles n'ont d'ailleurs pas toujours été et ne sont aujourd'hui pas systématiquement respectées par les pays capitalistes disposant d'une monnaie servant de réserve internationale.

L'instauration de ces conditions apporte assurément des avantages au pays concerné, comme un droit de seigneurage, particulièrement visibles dans le cas des États-Unis. Mais une telle orientation signifierait une soumission plus poussée à la finance mondialement dominante, et donc une perte relative de maîtrise de sa politique monétaire. Comment la Chine parviendrait-elle à tirer les bénéfices d'un yuan internationalisé sans être contrainte de payer au prix fort le coût qui lui est associé – renoncer au plein exercice de sa souveraineté monétaire et à la définition d'une stratégie de développement autonome – ? Car ce que l'on constate, c'est que la finance a besoin d'un État fort dans l'ère néolibérale ; mais d'un État fort qu'elle tourne contre l'intérêt des peuples. La réactivation du rôle de l'État néolibéral par les politiques anticrise en donne l'illustration : leur but est moins de sauver les peuples que la finance.

En Chine, aujourd'hui, les pressions en faveur de la libéralisation des marchés financiers, prônée par de nombreux économistes ou hommes politiques (à Shanghai, notamment) peuvent être atténuées par des discours rassurants sur le contrôle du processus de réformes en cours et sur la nécessité de « moderniser » le système de financement de l'économie afin de tendre vers l'objectif d'un yuan internationalisé. Elles sont toutefois quelque peu inquiétantes pour l'avenir du socialisme de marché à la chinoise lorsqu'elles rejoignent les recommandations dispensées à la Chine par le Fonds monétaire international ou par certains leaders néolibéraux de pays capitalistes du Nord – comme l'ex-Président de la République française, Nicolas Sarkozy, qui plaidait au sommet du G-20 de novembre 2011 pour l'adoption de mesures néolibérales en Chine et... l'intégration du yuan dans le panier de définition des DTS du FMI. Au total, la politique monétaire chinoise, qui obéit bien sûr à des impératifs propres visant à préserver la souveraineté nationale, n'en est pas moins de plus en plus ouvertement pénétrée par des outils couramment utilisés par les Banques centrales capitalistes du Nord, et se fixe même des objectifs très similaires à ceux de ces dernières, à commencer par la lutte contre l'inflation. Sans ignorer que les pressions inflationnistes demeurent un réel danger pour l'évolution de l'économie chinoise en forte croissance, nous n'oublions pas que l'inflation découle elle-même de rapports de forces – *i.e.* de la lutte des classes. Aussi pensons-nous qu'il est fondamental de soumettre, par une volonté politique prenant en compte les besoins du peuple, la politique monétaire nationale à des objectifs de développement orientés vers le renforcement maximum des politiques sociales ; c'est-à-dire de refuser la hiérarchisation des instruments de politique économique imposée par le néolibéralisme et accordant la priorité

aux composantes de la politique monétaire, au-dessus des politiques budgétaire et fiscale et, surtout, sociales et infrastructurelles. L'inversion de cette hiérarchisation devrait, selon nous, caractériser la stratégie de développement d'un pays soucieux de sa souveraineté nationale.

### **« Normaliser » les entreprises publiques ?**

Michel Aglietta et Guo Bai trouvent anormal que les entreprises publiques soient privilégiées par rapport aux firmes privées, puisque pendant longtemps elles n'ont pas versé de dividendes à l'État, et que, même à présent, elles n'en versent encore que peu. Comme elles bénéficient également d'avantages en matière de prêts à bas taux d'intérêt, elles n'entrent pas dans le jeu d'une concurrence loyale avec le secteur privé. Qui plus est, elles sont de la sorte incitées à réaliser des investissements excessivement intensifs en capital, ce qui irait finalement, d'après eux, au détriment des ménages et de la consommation. Aussi les auteurs proposent-ils de les ramener à la norme commune, et qu'elles versent d'importants dividendes au budget de l'État, qui pourrait s'en servir notamment pour améliorer la protection sociale.

Ce faisant, ils ignorent complètement ce qui fait la spécificité des entreprises publiques en Chine, qui est justement de ne pas enrichir leur propriétaire. Qu'elles versent des impôts, et des redevances pour l'usage du capital public, rien de plus normal en effet ; mais qu'elles soient soumises à un régime de rentabilité financière, et elles ne présenteraient alors plus aucun intérêt par rapport à des firmes privées. C'est d'ailleurs ce que sous-entendent nos auteurs, quand ils ne leur trouvent d'autre raison d'être que « lorsqu'il est difficile d'introduire une pleine concurrence ou d'éliminer les externalités des entreprises monopolistiques » (p. 364).

Nous pensons, au contraire, que la justification de ces entreprises publiques est triple : elles peuvent distribuer davantage à leurs salariés ; le gouvernement a toute liberté pour y définir le mode de gestion (par exemple, la hiérarchie salariale) ; et il peut aussi plus facilement les mettre au service de ses projets, sans pour autant leur enlever toute autonomie ni les soumettre à des plans trop impératifs. Il est alors tout à fait normal qu'il affecte, par le biais de la SASAC (l'organisme de gestion des participations de l'État en Chine), les dividendes qu'il leur réclame à un fonds spécial destiné à soutenir la croissance des entreprises publiques. Voilà qui s'inscrit davantage dans une voie socialiste que dans une vision social-démocrate, où le secteur public vient seulement en appui du secteur privé, ou sert simplement de sas pour éponger des pertes avant le retour au privé (comme aujourd'hui, en Occident, avec le débat sur les « nationalisations temporaires »).

Une explication de la force des entreprises publiques chinoises est précisément que ce secteur n'est pas géré comme les firmes privées occidentales qui sont cotées en Bourse et tournées vers la maximisation de la valeur actionnariale, avec distribution de dividendes, valorisation boursière des actions et un retour sur investissement très élevé, parce qu'elles pressurent des chaînes de sous-traitants, qu'ils soient locaux ou délocalisés. Si les entreprises publiques chinoises se comportaient de façon aussi gourmande et rapace, elles le feraient au détriment du tissu économique local, ce qui manifestement n'est pas le cas. Nous aurions affaire à une forme sauvage de « capitalisme d'État » (c'est ce que l'on prétend souvent en Occident), et l'on ne voit plus en quoi il serait supérieur au capitalisme privé. Mais, justement, il apparaît que, si ces entreprises publiques sont (ou sont devenues) rentables, la boussole qui les guide n'est pas l'enrichissement des actionnaires, mais plutôt l'investissement productif et le service rendu à leurs clients. Au fond, peu importe qu'elles réalisent moins de profits que leurs concurrentes occidentales, si ces derniers servent pour partie à stimuler l'économie dans son ensemble. Ces entreprises versent bien des impôts, mais ne distribuent que peu de dividendes à leur actionnaire principal, l'État (autour de 10 %), à la différence des entreprises publiques françaises, par exemple, qui, dès qu'elles dégagent des profits, servent à renflouer les caisses

de ce dernier. Voilà la raison pour laquelle, à notre avis, le versement de dividendes à l'État inspiré des pratiques capitalistes n'est pas la bonne formule. Il vaudrait peut-être mieux que l'État instaure une taxe sur le capital, sorte de loyer pour la mise à disposition de ses biens. Les entreprises qui fonctionneraient bien pourraient conserver une plus grande part de leurs profits à des fins d'investissement et de recherche-et-développement – sachant que l'impôt sur les sociétés est déjà un prélèvement proportionnel à leurs gains.

### **Ou préserver les spécificités et les atouts des entreprises publiques chinoises ?**

Il est vrai qu'aujourd'hui maints experts de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales préconisent eux aussi d'augmenter les dividendes versés ; et la Commission de régulation de la Bourse paraît même parfois abonder dans ce sens. Cela nous semble être une mauvaise politique, car les entreprises publiques chinoises se verraient alors privées de leurs atouts, et, quand bien même elles resteraient contrôlées par l'État, elles auraient tendance, tout comme sont conduites à le faire les grandes firmes capitalistes occidentales, à en distribuer de plus en plus pour s'attacher les faveurs d'actionnaires privés – le plus souvent, on le sait bien, eux-mêmes dépendants des stratégies de portefeuille des oligopoles financiers mondialement dominants.

Les entreprises publiques chinoises ne doivent pas, à notre avis, être gérées comme le sont des firmes privées. Le socialisme de marché « à la chinoise » repose sur le maintien d'un puissant secteur public, qui joue un rôle stratégique dans l'économie. Tout porte à penser que c'est là l'un des « secrets » des performances de l'économie chinoise en termes de croissance, n'en déplaise aux libéraux prônant la propriété privée et la maximisation du profit individuel. Cela est sans doute lié aussi à la taille de ces entreprises publiques, véritables mastodontes, qu'il s'agisse des secteurs de l'énergie, des matériaux de base, des produits semi-finis, de la construction ou du transport maritime – les économies d'échelle réduisant fortement les coûts à tous niveaux (achat, production, vente). Ce sont ces entreprises qui fournissent à une myriade de petites et moyennes unités des intrants bon marché leur permettant, entre autres facteurs, des conditions de production qui font leur succès sur le marché mondial.

Une « supériorité » des entreprises publiques chinoises est la participation (certes trop limitée, mais réelle) du personnel à la gestion des unités de production, *via* ses représentants dans le Conseil de surveillance et le Congrès des ouvriers. L'essor d'une « logique actionnariale » ne pourrait aller qu'à l'encontre d'une telle participation – qu'il faudrait, selon nous, renforcer. L'actionnariat salarié, parfois pratiqué dans de grandes entreprises occidentales, reste toujours largement minoritaire, ne donne aucun poids dans la gestion et place les travailleurs dans une contradiction entre leurs intérêts de salariés et d'actionnaires.

Une autre « supériorité » des entreprises publiques chinoises est qu'elles peuvent facilement répondre aux objectifs de la planification. Il ne s'agirait certes pas de leur imposer des tâches, à des fins politiques, qui mettraient en cause leur autonomie et pèseraient sur leurs résultats. Le Plan pourrait également orienter l'activité des entreprises privées par des moyens indirects (fiscalité, subventions et aides de toutes sortes...). Néanmoins, en contrôlant la nomination et la gestion des dirigeants, les pouvoirs publics – l'État au sens large, gouvernement central et gouvernements locaux, dont dépendent un grand nombre d'entreprises – ont les moyens de s'assurer qu'ils agissent comme il convient, y compris dans les secteurs marchands, mais aussi et surtout quand doivent être remplies ce que l'on appelle en France des « missions de service public ». La spécificité des entreprises publiques est en effet encore plus forte quand elles fournissent des biens sociaux dans le cadre de services publics. Nous conviendrons qu'elles bénéficient de quelques avantages indus en matière de crédit, mais seulement au sens où ils faussent la concurrence qu'elles peuvent entretenir avec des entreprises privées, et uniquement dans le cas où elles produisent des « marchandises ordinaires ».



## Ouvrir au secteur privé les services publics ?

En Chine, les services sociaux (éducation, santé, retraites, allocations diverses) sont en totalité ou dans leur immense majorité aux mains de l'État – *i.e.* du gouvernement central ou, plus fréquemment, des gouvernements locaux. Michel Aglietta et Guo Bai le regrettent, en raison « de leur inefficacité et de leur rigidité » (p. 180). Ils ne proposent pas de les privatiser, mais de mettre fin à ce monopole : « L'État doit donc cesser d'empêcher les acteurs privés d'entrer sur le marché de la protection sociale et réorienter les fonctions gouvernementales. Celles-ci passeront de la médiation de la gestion quotidienne des fournisseurs sociaux à la régulation et au contrôle des marchés qui doivent comprendre des acteurs publics et privés » (p. 381). Selon eux, il faudrait par conséquent tendre vers un système mixte, avec concurrence de type marchand.

Nous pensons qu'une telle évolution n'est aucunement souhaitable. Les services publics ne fournissent pas des biens comme les autres, mais des biens sociaux par opposition à ceux marchandisés par le secteur privé, ce qui veut dire d'abord des biens qui sont nécessaires à l'exercice de la citoyenneté, qui donnent aux individus la capacité d'être des sujets politiques (éduqués, informés), sociaux (en bonne santé, disposant de moyens collectifs de transport...), et même économiques (ayant une formation, des moyens d'accès à l'emploi...). Cela n'a rien à voir avec la définition économiciste standard des « biens publics » donnée par nos auteurs, comme biens « non rivaux et non exclusifs » (p. 225), c'est-à-dire dont les caractéristiques techniques en feraient des biens difficilement marchandisables.

Car la définition à laquelle recourent Michel Aglietta et Guo Bai en la matière s'appuie en réalité sur celle des théoriciens néoclassiques dominants. Pour ces derniers, les biens produits pour le marché et alloués par lui sont à usage privatif, et les interdépendances entre agents sont médiatisées par les prix. Une catégorie de biens, qu'ils appellent « biens publics », présente toutefois la singularité de faire l'objet d'une consommation collective, qui peut être obligatoire (ordre public et justice, par exemple) ou non (culture), mais qui n'est pas partageable, car disponible pour tous. Il ne peut y avoir d'exclusion de leur usage par des prix imposant, comme d'ordinaire pour les marchandises, un « rationnement ». Aucune entreprise privée n'aura donc intérêt à les produire. Face à cette « inefficience du marché », les économistes orthodoxes (néoclassiques) eux-mêmes admettent ainsi que la production de ces « biens publics » puisse être confiée à l'État – tout en s'efforçant de limiter les comportements dits de « passager clandestin » par lesquels des individus tentent de profiter des biens publics pris en charge par la collectivité sans en payer le coût (par l'impôt).

Notre interprétation est tout autre – et frontalement opposée à cette analyse « néoclassique ». C'est selon nous parce que les services publics sont des biens sociaux qu'ils ne peuvent être marchands (ainsi dans le cas de la sécurité, de la justice ou même de l'éducation), ou entièrement marchandisés (comme pour ces biens « de civilisation » que sont l'électricité, le téléphone ou l'eau, dont l'usage est commun, mais reste à la discrétion des individus). Ils relèvent en tant que tels de la responsabilité de l'État. Prenons l'exemple de l'éducation. Elle doit être fournie gratuitement, pour l'essentiel, à tous les citoyens de manière égalitaire (c'est, en France, l'un des fondements de notre République). Il peut être bien sûr admis que – pour des raisons de liberté personnelle, confessionnelles ou autres –, il y ait une éducation privée, mais celle-ci est tenue de dispenser l'enseignement obligatoire, avec des professionnels validés et payés par l'État ; et pour tout le reste, il sera payant. Pensons au cas de la santé. Il peut y avoir des cliniques privées, où la plupart des soins sont remboursés par la sécurité sociale, et où les autres prestations seront payantes. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il n'est pas admissible, si l'on veut faire des individus des citoyens, que de tels biens sociaux soient soumis à un régime concurrentiel ; concurrence qui serait d'ailleurs faussée (puisque l'on sait, par exemple, que de nombreuses cliniques privées se positionnent sur les

segments les plus rentables et laissent aux hôpitaux publics les tâches ingrates mais tout à fait indispensables, ou la formation des médecins). Nous voyons bien ici toute la différence qui sépare une orientation social-démocrate (disons plutôt « social-libérale ») et une perspective socialiste.

### **Où prendre au sérieux la conception chinoise élargie des services publics ?**

Mais le périmètre des services publics ne s'arrête pas là. La conception chinoise les étend, avec raison selon nous, à ce qu'on peut appeler les « biens stratégiques », ceux qui fournissent des intrants essentiels à l'ensemble de l'économie nationale. On citera ici, entre autres, les différents types d'infrastructures, l'énergie au sens large, les matériaux de base, mais aussi les services bancaires, la recherche fondamentale, etc. C'est pour cela que le gouvernement chinois a délimité en 1999 un « secteur stratégique », l'a confié à des entreprises publiques et a soutenu celles-ci de toutes les façons : accès privilégié au crédit, interventions des « banques politiques »... Le secteur privé n'en était pas exclu, et pouvait venir en complément ou servir de stimulant, mais les pouvoirs publics chinois n'ont pas hésité à favoriser le secteur public dans l'exercice de la concurrence – tout en permettant d'ailleurs une vraie concurrence entre les entreprises publiques elles-mêmes. La puissance de ces services publics « stratégiques » est aujourd'hui l'une des plus grandes forces de l'économie chinoise.

On entend fréquemment dire en Occident que le succès des exportations chinoises serait dû pour l'essentiel au coût extrêmement bas de la main-d'œuvre. C'est largement une erreur, car les coûts de main-d'œuvre ne représentent qu'une très faible proportion des prix de vente (de l'ordre de 4 à 10 % en moyenne) ; ce qui ne suffirait certes pas – même si les salaires chinois ont plutôt tendance, il est vrai, à croître plus rapidement que ceux des économies concurrentes du Sud – à compenser les coûts de transport vers les pays importateurs du Nord. Le succès de la Chine à l'exportation est dû, dans une large mesure, aux prix beaucoup plus bas des divers intrants nécessaires (électricité, matériaux de base, téléphone, et même transport maritime) ; et ce niveau de charges relativement moins lourdes pour les producteurs découle précisément de ce que ces intrants sont fournis par des entreprises publiques avec des prix fixés (par exemple, pour l'électricité ou les carburants) ou fortement contrôlés par l'État. Sans doute faut-il ici prendre en compte le fait que les salaires chinois dans ces entreprises sont nettement plus bas qu'en Occident, mais sans omettre de dire qu'ils sont bien plus élevés que les fameux « salaires de misère des usines-bagnes » où l'on produit des marchandises exportables. Comment oublier enfin que, malgré la crise depuis 2008, les revenus nets des ménages urbains ont augmenté en termes réels et par tête de 8,0 % en 2010, 8,5 % en 2011 et 10,0 % en 2012 ?

Ce qui est en jeu dans cette conception des services publics stratégiques, c'est la souveraineté nationale. Voilà un terme systématiquement décrié par les suppôts de la mondialisation, qui, hypocritement, ne se gênent pourtant pas pour mettre les États nationaux au service de leurs intérêts. Voilà une Chine constamment accusée de nationalisme, alors que son ambition est de préserver sa civilisation et les acquis de sa révolution. Allons plus loin. Nous considérons que les nations, quand elles n'ont pas de visée impérialiste, constituent une richesse de l'humanité, une sorte de socio-diversité à sauver de l'uniformisation des modes de vie, de consommation et de culture, un bonheur pour les voyageurs et tous les métissages. Pour notre part, nous ne voyons aucune vanité dans les déclarations répétées sur le « socialisme à la chinoise » ou la « civilisation spirituelle chinoise », mais le souci de ne pas se fondre dans le magma ambiant des valeurs et des modes occidentales. Ce qui n'exclut nullement, évidemment, la volonté de partager des valeurs universelles, telles qu'elles ont pu être exprimées magnifiquement dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies.

N'avons-nous pas dans les pays occidentaux de multiples exemples de dégradation manifeste des services publics consécutivement à leur privatisation (même partielle) ? Ne savons-nous pas que maintes entreprises du secteur privé trouvent les moyens de contourner leurs missions de service public, ou font tout pour fausser la concurrence sur les marchés à leur avantage (par exemple, par « l'optimisation fiscale », la publicité inutile ou mensongère...). Nous espérons vivement que les autorités chinoises résisteront aux sirènes du libéralisme en la matière. Il en va, en grande partie, du sort du « socialisme à la chinoise ». Au-delà des retombées positives associées à l'implantation de mécanismes de marché, notamment en termes d'accélération de la croissance économique – qui contribue à légitimer la stratégie actuellement adoptée –, nous pensons que le choix de la voie capitaliste par le gouvernement chinois serait le plus sûr moyen de garantir l'échec de sa stratégie de développement.

### **Quelle « planification stratégique » ?**

Un trait tout à fait remarquable du système politique et économique chinois est une puissante planification qui, si elle a considérablement changé dans ses objectifs et dans ses instruments au cours des dernières décennies, continue d'être appliquée. Il suffit de lire les discours du Premier ministre et du ministre du Plan chaque année devant l'Assemblée nationale populaire pour s'en rendre compte : on peut y trouver dans quelle mesure des objectifs précis et chiffrés s'inscrivant dans le plan quinquennal ont été réalisés – et c'est très souvent largement le cas –, on y découvre les objectifs à atteindre pour l'année à venir, tout aussi précis et chiffrés. Michel Aglietta et Guo Bai sont aussi manifestement impressionnés par cette planification, qui se projette vers le futur dans un monde pourtant marqué par une incertitude grandissante, et leur livre est parsemé de références à une « planification stratégique ».

Toutefois, les auteurs entendent essentiellement par là des politiques publiques susceptibles de guider les agents économiques, particulièrement en matière sociale, environnementale et d'urbanisation. Ils n'enfourchent pas pour autant la monture de « L'État stratège » à la mode en Occident – cette expression signifiant que l'État se retire de l'économie pour simplement la « réguler ». Les politiques publiques qui sont pour eux nécessaires doivent être beaucoup plus interventionnistes, en agissant sur les prix des facteurs dans le sens désiré, et notamment pour « rééquilibrer la richesse vers le capital intangible et le capital naturel » (p. 237). On pourra ainsi trouver dans l'ouvrage d'excellentes pages, par exemple, sur le mode d'urbanisation à encourager et les mesures à prendre pour permettre un développement durable répondant au défi énergétique et climatologique.

Et pourtant cette planification « stratégique », mobilisée par les auteurs de *La Voie chinoise*, apparaît surtout comme un simple outil gouvernemental, à l'image de ce qu'avait voulu être la « planification incitative » à la française pendant les Trente Glorieuses. Nous pensons, quant à nous, que la planification a une tout autre portée. Elle doit être le lieu où s'élaborent et se décident des choix collectifs, par conséquent être un cœur de la démocratie ; car des choix collectifs sont autre chose que des « préférences collectives à révéler » : ils sont l'expression d'une volonté générale. La planification est alors l'espace où une nation se choisit un destin collectif, et le moyen pour un peuple de devenir maître de ce devenir commun. Et ceci, dans tous les domaines de l'existence : un mode de vie, par exemple, un peu plus individualiste ou collectif, des manières de consommer, certaines façons d'habiter et d'occuper l'espace... Il se trouve qu'en Chine, aujourd'hui, c'est le Parti communiste qui effectue ces choix pour les citoyens, au nom du peuple – et cela nous renverrait à des discussions sur ce régime politique, que nous n'aborderons pas ici, sauf à dire que le principe de la consultation est de plus en plus posé comme une nécessité fondamentale. En tout état de cause, c'est bien ce sens fort de la planification qui se révèle dans les discours officiels et dans les pratiques gouvernementales.

Et cette planification forte aux moyens modernisés et adaptés aux exigences du temps présent, c'est justement l'un des principaux traits distinctifs d'une voie socialiste.

Rien à voir avec la « bonne gouvernance » d'inspiration néolibérale, qui est l'exacte inversion de ce que l'on peut attendre d'un « bon gouvernement » en ce qu'elle ne consiste qu'à fixer des règles opérant au profit des forces dominantes des marchés, en dessaisissant l'État de son pouvoir. Tout au contraire, les outils techniques d'une telle planification « stratégique » sont très diversifiés. Parmi eux, celui que retiennent principalement les auteurs de *La Voie chinoise* est la fiscalité. C'est en effet un outil très important, mais loin d'être le seul à la disposition de l'État en Chine. Nous regrettons qu'il ne soit nulle part fait mention des taux « bonifiés », largement utilisés en Chine. Il n'est pas non plus fait allusion à la réglementation de certains prix, ni au rôle joué par les commandes publiques. Or ce sont eux aussi et surtout qui font l'efficacité de la planification chinoise.

### **Un pouvoir bureaucratique bienveillant ?**

Pour Michel Aglietta et Guo Bai, le pouvoir politique en Chine s'inscrirait dans la vieille tradition du pouvoir impérial. Ce dernier était bien différent d'une monarchie absolue, parce qu'il n'était pas de droit divin, qu'il reposait sur une sorte de « contrat social » avec le peuple (le souverain devant fournir à ses administrés un certain nombre de services en échange de leur loyauté), et parce que ce pouvoir offrait des possibilités d'ascension sociale à travers le système des examens impériaux. Faute de quoi il perdait sa légitimité et pouvait être renversé. De plus, ce pouvoir impérial devait se conformer à certaines règles éthiques précises, telles que la justice, l'honnêteté, le respect des valeurs familiales, bref se comporter selon un code moral inspiré principalement du confucianisme.

Il en irait de même, selon nos auteurs, pour le Parti communiste chinois. Son pouvoir serait hiérarchique (pensons ici, par exemple, au « centralisme démocratique »), mais non dictatorial (car on y pratique la collégialité). Surplombant l'appareil d'État, ce Parti ne peut être admis par le peuple que s'il continue à se soucier du bien-être social et à accroître la « richesse réelle ». Cette dernière impliquerait que toutes les catégories de capital soient correctement prises en compte, y compris le « capital humain » (les capacités et qualifications de chacun) ou le « capital naturel » (caractérisé par la rareté des ressources, qui explique pourquoi le développement doit être « durable »). Le bien-être social suppose en particulier la recherche de la cohésion sociale, laquelle requiert une réduction significative des inégalités, ainsi qu'une participation plus grande de la société civile dans l'offre de biens publics et la garantie de droits sociaux – toutes conditions qui ne sont réalisables que si le pouvoir est mû par des considérations éthiques.

Voilà le fond de ce que les auteurs de *La Voie chinoise* envisagent comme l'objectif de la politique. Et, à cet égard, ils pensent que le pouvoir chinois serait mieux armé que certaines démocraties libérales qui, à la suite d'intenses batailles, font dominer une majorité (souvent très courte) sur une minorité, voient le triomphe d'intérêts privés au nom de l'intérêt général, ne visent qu'à satisfaire des individus vivants sans se préoccuper des générations futures, etc. Il serait mieux armé, aussi, parce qu'il n'a pas d'autre source de légitimité que la réalisation de cet objectif d'un développement soutenable et du bien-être social, et parce qu'il peut avoir une vision à long terme, là où les démocraties occidentales sont toujours placées devant le court terme des échéances électorales.

Cette analyse, inspirée, au niveau des concepts, par les travaux de la Commission Stiglitz et par les vues d'Amartya Sen, est sans doute assez novatrice, mais on peut dire qu'elle cherche à orienter la voie chinoise dans le sens de ce que nous appellerons une sorte de « compromis social-démocrate renouvelé », qui entendrait soumettre les détenteurs du capital physique, aussi bien d'ailleurs public que privé, à un État veillant à la valorisation des autres formes de

capital (humain, social, institutionnel, naturel...), en général négligées par le « capitalisme ordinaire ». On retrouverait à cet égard, selon les auteurs, la façon dont l'Empire chinois tenait en lisière les intérêts privés. Or, bien qu'elle puisse trouver des points d'appui dans la politique chinoise actuelle, cette analyse ne nous convainc pas.

Nous avons même l'impression que l'interprétation du pouvoir politique chinois suggérée par Michel Aglietta et Guo Bai tend parfois à projeter sur la réalité actuelle de ce pays quelque chose d'une fiction d'État social-démocrate. Fiction, parce qu'elle rejoint la vision – qui était celle du J.M. Keynes de la *Théorie générale de l'emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie* – d'une responsabilité excessive accordée à l'État – l'État d'une des variantes du capitalisme. C'est cette même foi qui poussait Keynes à croire en la possibilité de voir des interventions publiques exogènes à la logique capitaliste pure de maximisation du profit faire disparaître *in fine* ce qu'il appelait les « aspects choquants du capitalisme », à commencer par le chômage de masse et les inégalités de revenus. Or cette analyse sous-estime abusivement, à notre avis, l'actuel pouvoir extraordinaire des oligopoles financiers mondialement dominants, et risque de générer un certain nombre d'illusions politiques et de faux espoirs quant à la supposée capacité toute-puissante d'un État « réformiste », d'orientation simplement social-démocrate.

De la même façon, le Rapport de la Commission Stiglitz de 2009 ne remettait pas en cause les fondements de l'idéologie dominante. Les vieilles certitudes néolibérales seraient à réviser, mais pas à abandonner : les taux de change doivent demeurer flexibles ; les vertus du libre-échange sont une fois de plus affirmées face aux « dangers du protectionnisme » ; les défauts manifestes de la *corporate governance* sont à corriger, mais la gestion des risques continue en dernier ressort d'être confiée à la finance internationale. Nous sommes loin du rejet de la libéralisation financière globalisée exprimée par le gouvernement chinois et, avec lui, par de plus en plus de pays au Sud – non sans contradictions, il est vrai. Quant à la vision « critique » proposée par Amartya Sen, qui a l'avantage de s'inscrire dans une perspective en termes de « développement humain », par delà l'originalité d'une terminologie renouvelée (capabilités), elle reste comme un « calque » sur la théorie économique dominante qui entretient des liaisons trop étroites avec les politiques néolibérales. La force d'A. Sen est peut-être de ne jamais avoir pris clairement position, se contentant d'un rôle d'expert des organisations internationales, organisations dont la contribution à l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres demeure, pour le moins que l'on puisse dire, sujette à caution. Si, dans son œuvre prolifique, les concepts sont légion, les « applications » de sa théorie, en revanche, sont rares. Tout comme ceux de nos auteurs, les propos d'A. Sen sont aisément récupérables et l'« autre voix » qu'il fait entendre est celle d'un auteur de talent certes, mais qui n'est pas si « différente » que cela, et même en harmonie avec l'idéologie dominante actuelle. Comment alors « faire de la politique », mener une politique véritablement alternative, sociale et démocratique, quand on reste dans le cadre « réformiste » ? Ne se condamne-t-on pas à l'impuissance politique face au capital financier mondialisé ?

### **Ou un pouvoir engagé dans la voie socialiste ?**

Traiter la recherche de l'« optimum » comme une bonne allocation des différentes catégories de capital revient en fait à considérer qu'elles sont toutes de la même façon nécessaires à la production de richesse, qu'il s'agisse de ressources « tangibles », de « ressources humaines » (pour reprendre le langage du management), ou de ressources naturelles. Nous aurions affaire ici à un emploi théorique et non métaphorique du terme de capital. Alors que, dans la tradition marxiste, les deux seules sources de richesse – en valeurs d'usage – sont le travail et la terre, et le travail, uniquement, est créateur de valeur. Or le Parti communiste chinois se réclame

toujours explicitement de cette tradition. Il arrive certes à ses dirigeants d'utiliser le terme de « facteurs de production » (le travail, le capital, la technique, la gestion, etc.), mais on peut considérer que ces « facteurs » sont pour eux, comme pour Marx, des facteurs de la force productive du travail. Et le principe fondamental de la répartition du produit reste bien celui de la distribution selon le travail ; les revenus tirés des autres « facteurs », si justifiables qu'ils puissent être, venant en déduction de la valeur produite par le travail.

Ce que nous disons là peut paraître dérisoire lorsque l'on regarde l'échelle des rémunérations en Chine et le nombre de milliardaires, mais il nous semble que la ligne générale demeure celle-là. Il est vrai, et cela ne va pas sans poser problème, que sa mise en application a été « suspendue » pour permettre un développement accéléré, après des décennies de croissance ralentie par l'égalitarisme (c'est le sens du mot d'ordre « s'enrichir avant les autres »), avant d'être à nouveau reprise avec la promotion des thèmes de la justice sociale et de l'équité. C'est pourquoi la plupart des dirigeants chinois continuent encore obstinément à se réclamer du socialisme.

S'agissant de l'éthique, les hauts responsables du Parti communiste parlent plutôt de morale, en mettant ici en avant une « morale socialiste », dont ils déclinent les traits caractéristiques : le « travail consciencieux », l'« honneur », la « droiture », la « solidarité » et, dans le rapport à soi, le « respect de soi », la « confiance en soi », la « placidité » et « l'esprit d'innovation » – cela dit clairement, un peu plus que l'appel aux grands principes abstraits que sont la liberté, l'égalité, l'impartialité, ou la poursuite du bien, du vrai et du beau. On peut certes discuter de ces vertus morales ; toujours est-il qu'elles sont déclarées socialistes, et non confucianistes. Mais, en même temps, elles consonnent bien avec certains traits de la morale traditionnelle chinoise, et le Parti entend aussi « faire rayonner les vertus traditionnelles ». C'est en ce sens que l'on peut parler d'une morale bien chinoise.

Tout cela peut prêter au scepticisme et aux sarcasmes, quand on connaît l'état des mœurs et des comportements dans la Chine d'aujourd'hui : arrivisme, goût de l'argent, consumérisme, corruption (y compris au plus haut niveau du Parti). Néanmoins, on ne doit pas prendre pour autant ce discours moral à la légère : c'est celui de l'État chinois, constamment opposé à cette dégradation des mœurs (à noter que l'on exige des membres du Parti communiste d'autres qualités morales encore, et un comportement exemplaire). Tout ceci pour dire que, s'il y a une certaine continuité avec la tradition, du reste fréquemment revendiquée, la « voie chinoise » se réclame explicitement de la modernité des idéaux du socialisme, et non pas des oripeaux d'une social-démocratie relookée pour l'air du temps, et consistant simplement en une justice sociale restreinte à une redistribution limitée des revenus, en une équité au sens (rawlsien) d'inégalité juste si elle s'accompagne d'une certaine amélioration du sort des plus démunis, et en une démocratie représentative de façade confisquant la participation populaire.

Nous conviendrons qu'à l'évidence nous sommes bien loin aujourd'hui de l'idéal égalitariste traditionnellement associé au socialisme – avec toutes les modulations qu'il conviendrait ici d'apporter au principe « à chacun selon son travail ». La Chine reste assurément un pays où les inégalités sociales sont extrêmement fortes, et dans lequel le système de protection sociale est non seulement faible (sauf pour les fonctionnaires et employés des entreprises publiques), mais encore très peu redistributeur – en fait beaucoup moins qu'un système social-démocrate (« à la scandinave » du bon vieux temps), comme le soulignent fort justement les auteurs de *La Voie chinoise*. Ces derniers proposent de renforcer le pilier étatique, en faisant financer les risques universels (ceux qui ne sont pas uniquement liés au travail), comme le risque de santé, par un impôt social prélevé sur tous les revenus. Là, nous les suivrons volontiers, et pas seulement pour l'assurance maladie (dont le principe est celui du communisme : « [...] à chacun selon ses besoins » !), mais encore pour les pensions de retraite et les allocations du chômage – tout au moins pour une large couverture de base.

Cependant, le fond du problème est celui des inégalités des revenus primaires : c'est parce qu'elles sont considérables que l'on doit redistribuer, de manière générale, par l'impôt (et, en matière de fiscalité, les auteurs proposent une série de mesures judicieuses). Mais n'oublions pas d'ajouter que c'est seulement dans le secteur public que l'État (gouvernement central et gouvernements locaux) dispose des moyens les plus diversifiés et les plus efficaces pour réduire radicalement ces inégalités... En résumé, Michel Aglietta et Guo Bai suggèrent aux autorités chinoises d'adopter ce qu'ils pensent être « le meilleur » du régime social-démocrate en matière de redistribution, et cela représenterait sans doute un progrès par rapport à la situation actuelle. Mais nous pensons, quant à nous, que la voie socialiste devrait, à l'avenir, aller plus loin.

### **Brèves réflexions finales sur le « socialisme à la chinoise »**

Notre grille de lecture étant très différente de celle adoptée par Michel Aglietta et de Guo Bai – dont nous saluons la somme et la qualité du travail –, nous interprétons la réalité chinoise autrement. Il nous a semblé que la voie socialiste n'était pas abandonnée. Si l'on en veut un indice, et un seul : à l'heure présente, le secteur public est en train de regagner du terrain sur le secteur privé (les entreprises publiques rachetant de très nombreuses entreprises privées). Par ailleurs, l'idée que la politique chinoise, y compris en matière économique, s'explique par la volonté d'un Parti communiste hiérarchisé et discipliné, de se maintenir au pouvoir et, pour cela, de satisfaire prioritairement les intérêts d'une immense bureaucratie d'État qu'il domine et sur laquelle il s'appuie, ne nous paraît pas non plus correspondre à la réalité. Tout d'abord, il est bien normal qu'un parti se revendiquant d'une révolution cherche à conserver le pouvoir pour atteindre les objectifs qu'il pense être de l'intérêt du peuple. Ensuite, il faut regarder de près les efforts d'auto-réforme que ce parti a entrepris, qui ne craint pas d'exposer ses défauts, en particulier les insuffisances de sa démocratie interne, et les réformes du système politique qu'il conduit pas à pas. On peut alors avoir une autre lecture du régime politique chinois. Nous l'avons dit, c'est un sujet que nous n'abordons pas directement dans cet article, consacré essentiellement aux questions économiques.

Ceci dit, il y a bien, c'est ce que nous croyons, une lutte masquée – et non plus ouverte, comme à l'époque maoïste –, au sein du Parti, des universités et organismes de recherche, des cercles intellectuels et même, de façon plus discrète, dans les médias locaux, entre deux lignes politiques ; à savoir une orientation social-démocrate (d'aucuns diraient juste « libérale ») et une orientation socialiste. Cette dernière est attribuée pour une part à la « nouvelle gauche », qui se place dans une certaine continuité de l'héritage maoïste. La voie socialiste est loin de l'emporter sur l'autre – et ajoutons que, si elle devait l'emporter, elle connaîtrait aussi ses luttes de tendances. En un sens, on peut s'en réjouir : rien n'est pire que la pensée unique. Mais on peut regretter que le débat ne diffuse pas comme il le devrait dans toutes les couches de la population, sans pour autant dégénérer comme dans le passé.

Nous terminerons par quelques observations sur la signification à donner à cette expression de « socialisme à la chinoise », qui revient dans presque tous les discours officiels. Selon nous, elle pourrait avoir trois sens possibles. Le premier est l'adaptation du projet socialiste aux conditions concrètes de développement de la Chine. Ce projet ne soulèverait aucune objection majeure, sinon sur les modalités de la démarche : le socialisme ne se construit pas du jour au lendemain, on l'a déjà dit. Une deuxième interprétation serait celle d'une « sinisation » du socialisme : le projet socialiste lui-même serait à repenser en totalité, pour ce qui concerne le cinquième de l'humanité, en fonction de ce que fut et de ce que devrait être une civilisation typiquement chinoise, et le marxisme devrait être aussi profondément révisé en conséquence. Or bien des formulations, pour le moins ambiguës, dans le discours officiel chinois semblent aller dans une telle direction. La troisième signification serait celle du maintien du contenu

universel du projet, mais en infléchissant ce dernier dans un sens plus conforme à l'héritage et aux vœux de la nation chinoise. On peut également faire cette lecture du discours chinois. Pour les autres pays, il n'y aurait alors à retenir que ce qui correspond au sens universel, mais pour le reste, ils auraient à bâtir le socialisme qui s'adapte le mieux à leur éthique (à entendre comme un mode de vie). Nous irions volontiers dans le sens de cette troisième orientation. Peut-être y aurait-il aussi des leçons à tirer, de dimension universelle, de la pensée chinoise, lesquelles pourraient contribuer à orienter la recherche scientifique, au moins dans le cadre des sciences humaines, dans de nouvelles directions, et qui auraient aussi une portée politique. Mais cette thématique dépasse le cadre de cet article. Nous ne pouvons ici que faire de brèves suggestions, à partir de deux concepts typiquement chinois, le concept d'harmonie, issu du confucianisme, et l'unité des contraires. La recherche de l'harmonie consiste à rétablir des équilibres là où ils sont rompus, ce qui trouve à s'appliquer à tous les excès et déséquilibres de l'économie chinoise actuelle, qui ont été mentionnés précédemment (surinvestissement, inégalités sociales, exportations, croissance nuisible à l'environnement, etc.) ; mais ce concept est plus large encore (un pouvoir politique pas assez lié aux masses, trop d'individualisme, un manque de moralité, etc.). Ce qui est important ici, c'est qu'il concerne potentiellement tous les domaines de l'existence, et déborde ainsi une tradition marxiste principalement axée sur le progrès technique comme source d'abondance, et le dépérissement des oppositions de classe. On pourrait penser qu'il s'agit simplement de concilier des contraires (par exemple, ville et campagne, consommation de la population et préservation de la nature...) et d'apaiser des tensions sociales menaçant la cohésion ou la stabilité. Nous ne serions pas loin alors de la recherche de bons compromis. C'est là qu'intervient l'idée d'unité des contraires (symbolisée par le yin et le yang). Elle dit quelque chose de plus : les contraires ne sont pas complètement étrangers l'un à l'autre ; l'un peut même renforcer l'autre, et l'équilibre peut être dynamique (pour reprendre nos exemples, la ville peut dynamiser la campagne et inversement, ou encore la consommation peut pousser à rechercher de nouvelles techniques et la préservation des ressources naturelles à les orienter vers des produits plus frugaux...). L'idée est généralisable. Des équilibres dynamiques sont ainsi à trouver entre l'individu et la société, entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs, entre les groupes sociaux, entre les besoins nécessaires et les exigences morales. Le socialisme cesse alors d'être un projet eschatologique, orienté vers un communisme « pur et parfait », pour devenir une construction en mouvement, une « transition ». Ce bref aperçu final vise à suggérer que la pensée chinoise n'est pas seulement une variété civilisationnelle, posée à côté de la pensée occidentale, mais également un creuset pour la science et pour la politique de demain.

## Références bibliographiques

- Aglietta, Michel et Guo Bai (2012), *La Voie chinoise – Capitalisme et empire*, Odile Jacob, série économie, Paris.
- Andréani, Tony (2001), *Le Socialisme est (a)venir*, Syllepse, Paris.
- (2011), *Dix Essais sur le socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle*, Le Temps des Cerises, Paris.
- Andréani, Tony et Rémy Herrera (2013), « Système financier et socialisme “à la chinoise” », *La Pensée*, n° 373, pp. 65-76, Paris (publié en chinois dans *Marxism and Reality*, Beijing).
- Herrera, Rémy (2010), *Un Autre Capitalisme n'est pas possible*, Syllepse, Paris.
- (2013), « Quelques Problèmes liés à l'expansion actuelle de l'économie chinoise », *mimeo* CNRS UMR 8174 (soumis en avril 2013 à la revue *Marché & Organisations*, Bruxelles).